

BUDGET ZEKER & VAST - 1 AN

Fixe – 1 an
Période août 2023
TVA incluse



		Electricité verte (6% TVA incl.)		Gaz (6% TVA incl.)
		Consommation	Injection*	Consommation
coût de l'énergie	24h	25,76 c€/kWh	6,33 c€/kWh	8,69 c€/kWh
	h. pleines	28,94 c€/kWh	6,33 c€/kWh	
	h. creuses	22,58 c€/kWh	6,33 c€/kWh	
	excl. nuit	22,58 c€/kWh	-	
Redevance		60,00 €/an	0,00 €/an	60,00 €/an
Cashback		75,00 €/an	-	75,00 €/an
Energiedelen (administratieve kost)		75,00 €/jaar		

* Les tarifs d'injection s'appliquent uniquement en Flandres et si vous avez choisi ce régime spécifique lors de votre enregistrement ou si votre installation relève de ce régime. Plus d'informations sur <https://www.vreg.be/nl/faq/terugleveringscontract>

ELEGANT FOURNIT DE L'ÉLECTRICITÉ 100% VERTE

LES PRIX DE L'ÉNERGIE SONT FIXES POUR UN AN. QU'EST-CE QUE CELA SIGNIFIE ?

La redevance fixe et le prix de l'énergie ne changent pas au cours des 12 premiers mois après votre transfert.

Une partie importante de votre facture d'énergie comprend aussi d'autres frais qui ne sont pas fixés par Elegant. Il s'agit principalement des tarifs de distribution, d'impôts et de taxes. Ceux-ci sont déterminées par votre gestionnaire de réseau de distribution et les différentes autorités et ne sont pas fixes.

QUELLE EST LA MEILLEURE DATE DE TRANSFERT ?

La date de transfert de référence est le **1^{er} Octobre 2023**. Votre contrat avec votre fournisseur actuel sera résilié à temps et sans frais dès que vous aurez confirmé votre transfert. Pour les **propriétaires de panneaux solaires**, il peut être intéressant de reporter la date du transfert (demandez-le avant la confirmation de votre transfert !). La date limite de transfert est le **1^{er} Janvier 2024**.

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE L'OFFRE

1. Le Contrat, la Carte Tarifaire « Budget Zeker en Vast – 1 an », les « Conditions Générales de livraison d'Énergie par Elegant » (voir www.elegant.be/be/cg) et les Conditions Particulières forment ensemble l'Accord complet par lequel Elegant devient votre fournisseur d'énergie.
2. L'offre est uniquement valable pour les Clients Résidentiels en Belgique. Toutes les personnes qui veulent souscrire à cette offre doivent le confirmer avant le 15/9/2023.
3. Les prix sont valables pour les raccordements basse tension à l'électricité (consommation annuelle maximale 50 MWh – puissance de raccordement <56 kVA) et les raccordements au gaz naturel avec un compteur à relevé annuel et une consommation maximale de 250 MWh/an.
4. La livraison commence de préférence à la date indiquée par le Client lors de l'inscription. Celle-ci ne débutera définitivement qu'à la date acceptée par le gestionnaire du réseau et inscrite dans le registre d'accès. Elegant n'est pas responsable d'une éventuelle perte de revenus due à une date de transfert défavorable pour les propriétaires de panneaux solaires. Si la demande de transfert de fournisseur n'est pas acceptée par l'exploitant du réseau, Elegant ne peut alors pas se charger de la livraison et cet Accord n'est pas valable.
5. Au terme de la première année civile, vous recevez un cashback de 75,00 euros par raccordement. Le règlement du cashback s'effectue après la fin de l'année civile via une facture séparée (note de crédit). Le cashback n'est acquis qu'après un an, et seulement si vous avez pris le même produit sans interruption chez Elegant. Le cashback est annulé si le Client est déclaré en défaut par Elegant pour cause de retard(s) de paiement.
6. Elegant envoie toutes ses communications par voie électronique.
7. Elegant vous contactera au moins 2 mois avant l'échéance de votre contrat d'un an en vue de son renouvellement. Bien entendu, le contrat peut être résilié à tout moment et sans frais par le Client, moyennant un préavis de 30 jours.



Tarifs du réseau d'électricité

Région flamande	Compteur digital				Compteur analogique				Prosumer
	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	Tarif capacitaire	Tarif de prélèvement hrs normales	Tarif de prélèvement ex. nuit	Gestion des données	
	(€/kW/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	(€/an)	(c€/kWh)	(c€/kWh)	(€/an)	
GASELWEST	48,7615	4,98204	3,36755	13,39	121,9000	7,40908	5,79459	13,39	50,05
FLUVIUS ANTW.	40,0309	3,74193	2,60192	13,39	100,0746	5,70831	4,56830	13,39	38,56
IMEWO	43,5071	4,01029	2,82576	13,39	108,7666	6,23503	5,05050	13,39	42,12
FLUVIUS LIMB.	37,6491	3,94475	2,81516	13,39	94,1280	6,08459	4,95500	13,39	41,11
FLUVIUS WEST	41,0824	3,81831	2,72467	13,39	102,7034	6,10955	5,01591	13,39	41,28
INTERGEM	39,0604	3,65582	2,59558	13,39	97,6472	5,76780	4,70756	13,39	38,97
IVEKA	45,0292	4,21339	2,89091	13,39	112,5720	6,37959	5,05710	13,39	43,10
IVERLEK	43,6742	3,88562	2,77610	13,39	109,1906	6,12534	5,01581	13,39	41,38
PBE (V)	53,0580	3,64580	2,89941	13,39	132,6484	6,47113	5,72474	13,39	43,71
SIBELGAS	48,1157	4,57544	3,22842	13,39	120,2888	6,93899	5,59198	13,39	46,87

Si, en cas d'un compteur digital votre «pic mensuel» est inférieur à 2,5 kW, vous serez facturé en tout cas avec un minimum de 2,5 kW selon les règles de la VREG: <https://www.vreg.be/nl/veelgestelde-vragen/hoeveel-capaciteitstariefbetaalt-u-voor-een-kilowatt>

Si la somme de votre tarif capacitaire et votre total du tarif-kWh est supérieure au tarif maximum, qui est de 20,35480 c€/kWh, vous payerez au maximum ce tarif plafonné.

Taxes et surtaxes sur l'électricité

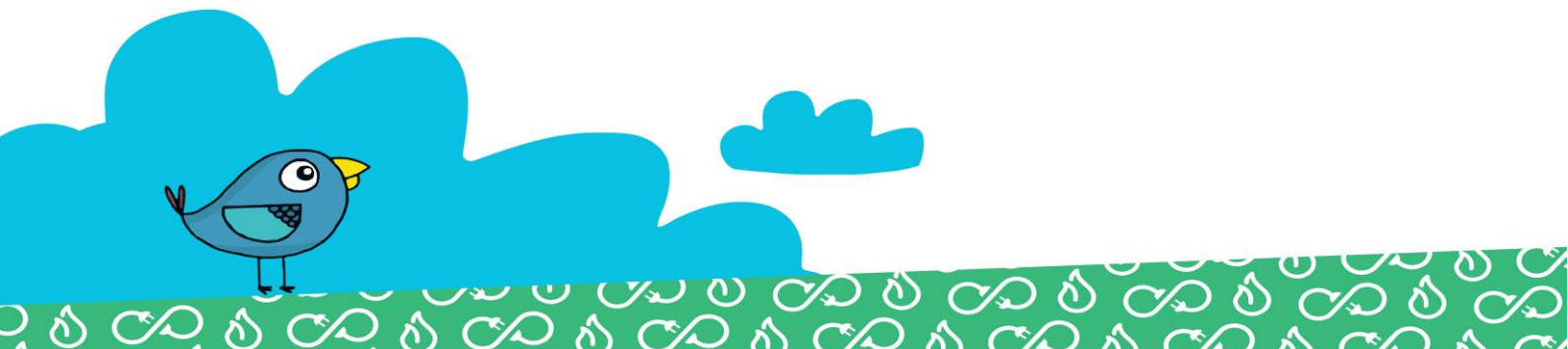
Cotisation sur l'énergie		0,20417 c€/kWh
Accise fédérale	Consommation: 0 – 3.000 kWh	4,51300 c€/kWh
	Consommation: 3.000 – 20.000 kWh	5,03288 c€/kWh
	Consommation: 20.000 – 50.000 kWh	4,81876 c€/kWh
Contribution fonds énergie (FL)	Résidentiel	0,00 €/mois
	Non-résidentiel	9,54 €/mois

Electricité verte et CHP

Cette contribution est destinée à supporter les investissements dans l'électricité verte (et en Flandre également dans la cogénération ou "CHP").

Ces quotas sont imposés par les autorités régionales et s'appliquent à chaque fournisseur :

Région flamande 2,648 c€/kWh



Tarifs du réseau de gaz naturel

	Coûts de distribution				Terme fixe (€/an)
	T1 (< 5000 kWh)		T2 (5001-150000 kWh)		
	fixe (€/a)	var (c€/kWh)	fixe (€/a)	var (c€/kWh)	
GASELWEST (V)	13,76	1,990	60,61	1,053	13,39
FLUVIUS ANTW.	15,19	2,218	94,95	0,622	13,39
IMEWO	15,66	2,258	87,82	0,814	13,39
FLUVIUS LIMB.	14,99	1,706	55,45	0,897	13,39
FLUVIUS WEST	7,05	2,562	80,77	1,088	13,39
INTERGEM	12,02	1,755	58,06	0,834	13,39
IVEKA	12,46	1,802	66,92	0,712	13,39
IVERLEK	13,32	1,906	65,90	0,852	13,39

Taxes et surtaxes sur le gaz naturel

Cotisation sur l'énergie	0,10577 c€/kWh
Accise fédérale	0,05724 c€/kWh

Frais de transport du gaz naturel

Les coûts du réseau de transport pour le gaz naturel en 2023 sont estimés à 0,153 c€/kWh (TVA incluse) tel que publié par Fluxys.

Elegant applique les tarifs de réseau, les taxes, les impôts, les contributions et les surtaxes tels qu'approuvés par les régulateurs (VREG et CWAPE) et les autorités compétentes. Pour votre information, les tarifs les plus récents sont affichés compris la TVA de 6 % lorsqu'elle est applicable. Toute modification rétroactive indépendante de la volonté d'Elegant, sera répercutée par Elegant sur le client.

